



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18/12/2023 / _____

Dossier complet le : 08/01/2024 / _____

N° d'enregistrement : F01123P0202

1 Intitulé du projet

Stade BOCARD - Création et couverture de terrain de tennis à Saint-Germain-en-Laye

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Ville de Saint-Germain-en-Laye

Raison sociale

Commune et commune nouvelle

N° SIRET

2 0 0 0 8 6 9 2 4 0 0 0 1 2

Type de société (SA, SCI...)

Commune

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

PERICARD

Prénom(s)

Arnaud

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44.d Équipements sportifs	Soumis : aménagement d'équipements sportifs (terrain de tennis)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit l'aménagement de deux zones :

- Zone A : Réalisation d'un terrain de tennis, désinstallation du kiosque et couverture de trois terrains de tennis (par une membrane textile, les façades étant composées d'un bardage bois)
- Zone B : Réalisation d'un terrain de tennis plein-air, réalisation d'un kiosque.

4.2 Objectifs du projet

La ville de Saint-Germain-en-Laye entreprend un projet phare de rééquilibrage des équipements entre le nord et le sud de la commune. Au sud, ce projet est nommé le Cœur des sources et a pour objectifs de rééquilibrer les équipements et les pratiques en créant un nouveau pôle de vie.

C'est dans ce cadre que la commune souhaite dynamiser le stade municipal Claude BOCARD et particulièrement les terrains de tennis à proximité du Ru de Buzot. Le projet prévoit ainsi la couverture de deux terrains de tennis existants pour permettre la pratique du sport même en cas d'intempéries, ainsi que la création de deux nouveaux terrains (dont un couvert) pour répondre aux besoins des licenciés.

Le kiosque existant sera déplacé afin de maintenir la pratique sportive ou les manifestations sportives abritées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La zone d'aménagement A prévoit :

▣ La désinstallation du kiosque situé sur la parcelle A0 – 2286,

▣ La réalisation du terrain de tennis supplémentaire accolé aux deux autres existants, ceci entraînera :

- une réduction de l'un des espaces verts paysagers situé à proximité du kiosque existant,
- l'aménagement de la voirie existante permettant l'accès aux terrains,
- la suppression de l'espace vert entourant le kiosque existant,
- la réalisation d'une place PMR sur l'espace vert à l'ouest du kiosque existant,
- le nivellement de la zone d'accueil du nouveau terrain (en partie enterré).

▣ La couverture des trois terrains pour les isoler de l'environnement extérieur réalisée ainsi :

- La couverture sera réalisée avec une membrane textile reposant sur une traverse bois lamellé-collé.
- Des chéneaux en acier galvanisé permettront la collecte des eaux pluviales.
- Les façades seront constituées en toile et en bardage bois.

La zone d'aménagement B prévoit :

▣ l'installation du kiosque de la zone A à proximité de deux terrains de tennis existants,

▣ la réalisation d'un terrain de tennis plein-air,

▣ le nivellement du terrain (arasement du talus existant) et suppression de la végétation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation le projet sera composé de trois terrains de tennis couverts et d'un terrain de tennis plein-air avec un kiosque à proximité.

En cas d'arrêt de l'exploitation, l'intégralité des constructions (terrains de tennis, kiosque et voirie permettant l'accès aux terrains) sera démolie et une remise en état sera réalisée afin d'obtenir un terrain naturel non anthropisé. Une végétation de type fourrés arbustifs sera installée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire et à l'avis de l'ABF.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol du projet	5 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 48 Voie : Avenue de la Ferme des Hezards

Lieu-dit : _____

Localité : Saint Germain en Laye

Code postal : 7 8 1 1 2 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2 ° 3 ' 2 7 " E Lat. : 4 8 ° 5 3 ' 4 8 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Fourqueux (dernière modification approuvée le 08.02.2023). Zones concernés : Nsl (naturelle non équipée créant un paysage de qualité qu'il convient de protéger) et Us (activités sportives)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

Area reserved for project description and authorization details.

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement approuvé en 2019 relatif aux infrastructures routières (routes nationales, autoroutes) des Yvelines et à une partie du réseau ferroviaire de la SNCF et de la RATP. Le site du projet n'est pas concerné.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection de l'Aqueduc de Retz et des regards Dauphine et d'Hennemont.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inventaire pédologique et floristique réalisé fourni en annexe 9.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels inondation et mouvement de terrain approuvé le 30.06.2007.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon Géorisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE du Cénomaniens (masse d'eau de l'Albien-Néocomien n° FRHG218)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	12 km, Etang de St Quentin.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé de la Plaine de la Jonction, localisé à 100 m.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera des matériaux de construction (bardage, structure). Impact négligeable.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non nécessaire
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidence sur le cours d'eau inscrit au SRCE. Le site du projet présente une problématique espèces exotique envahissante et l'enjeu flore a été diagnostiqué faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est à 12 km, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact dessus. Impact nul.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrémité ouest Est est localisée en zone naturelle, dont l'usage est à vocation d'équipements. Impact négligeable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque moyen de retrait gonflement des argiles. Impact faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact négligeable (travaux)
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier entraînera potentiellement une source de bruit temporaire pendant la phase diurne. Impact négligeable.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné selon les carte de Bruitparif.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain plein air sera éclairé lors des entraînements nocturnes et des évènements, soit uniquement lorsqu'il sera occupé. Impact négligeable.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains situés à proximité sont éclairés dans les mêmes conditions. Impact négligeable.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé dans un périmètre de protection d'un immeuble classé. L'avis de ABF a été sollicité dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager. Impact négligeable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet est localisé à proximité immédiate du projet de restauration du Ru de Buzot et de sa plaine d'inondation en parc environnemental.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

[Empty response area for question 6.3]

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

[Empty response area for question 6.4]

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le choix d'emplacement des nouveaux terrains est issu d'une optimisation prenant en compte la zone non inondable du Ru de Buzot, les surfaces foncières disponibles et l'absence de nuisance sonore pour le voisinage.

En phase travaux le projet prévoit la mise en place de mesures d'évitement pour éviter d'impacter des zones hors projets : balisage de la zone travaux, plan d'installation chantier...

En phase travaux le chantier sera soumis à une charte chantier vert.

En phase travaux le projet mettra en place une mesure de gestion des eaux pluviales permettant d'éviter le ruissellement d'eaux pluviales chargées en matière en suspension au Ru de Buzot.

En phase travaux le projet prévoit la mise en place d'un protocole d'intervention en cas de pollution accidentelle (kit antipollution, chaîne de communication, gestion des déchets), et de mesures de prévention de ce risque (zone dédiée au stockage, limitation du ruissellement au Ru).

Le projet intégrera dans sa phase travaux une mesure de gestion des espèces exotiques envahissantes pour éviter leur dissémination.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une démarche voulue dans le cadre du plan local d'urbanisme ayant pour objectif de favoriser la pratique sportive au sein de la commune. En fonction des informations dont nous disposons, l'évaluation d'incidence n'a pas relevé de points particuliers sur lesquels le projet pourrait avoir un impact significatif.

Le point d'attention principal pour le projet est de s'assurer qu'en phase travaux le projet n'aura pas d'incidence sur la qualité du Ru de Buzot, cours d'eau inscrit au SRCE.

Au vu des éléments présentés, nous estimons que le projet de création et de couverture de terrain de tennis au stade Claude BOCARD ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Notice complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Etude zone humide et rapport écologique végétation	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

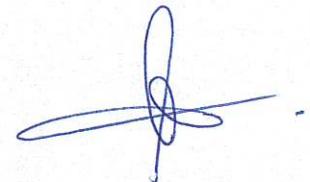
Nom SERAZIN

Prénom Soel

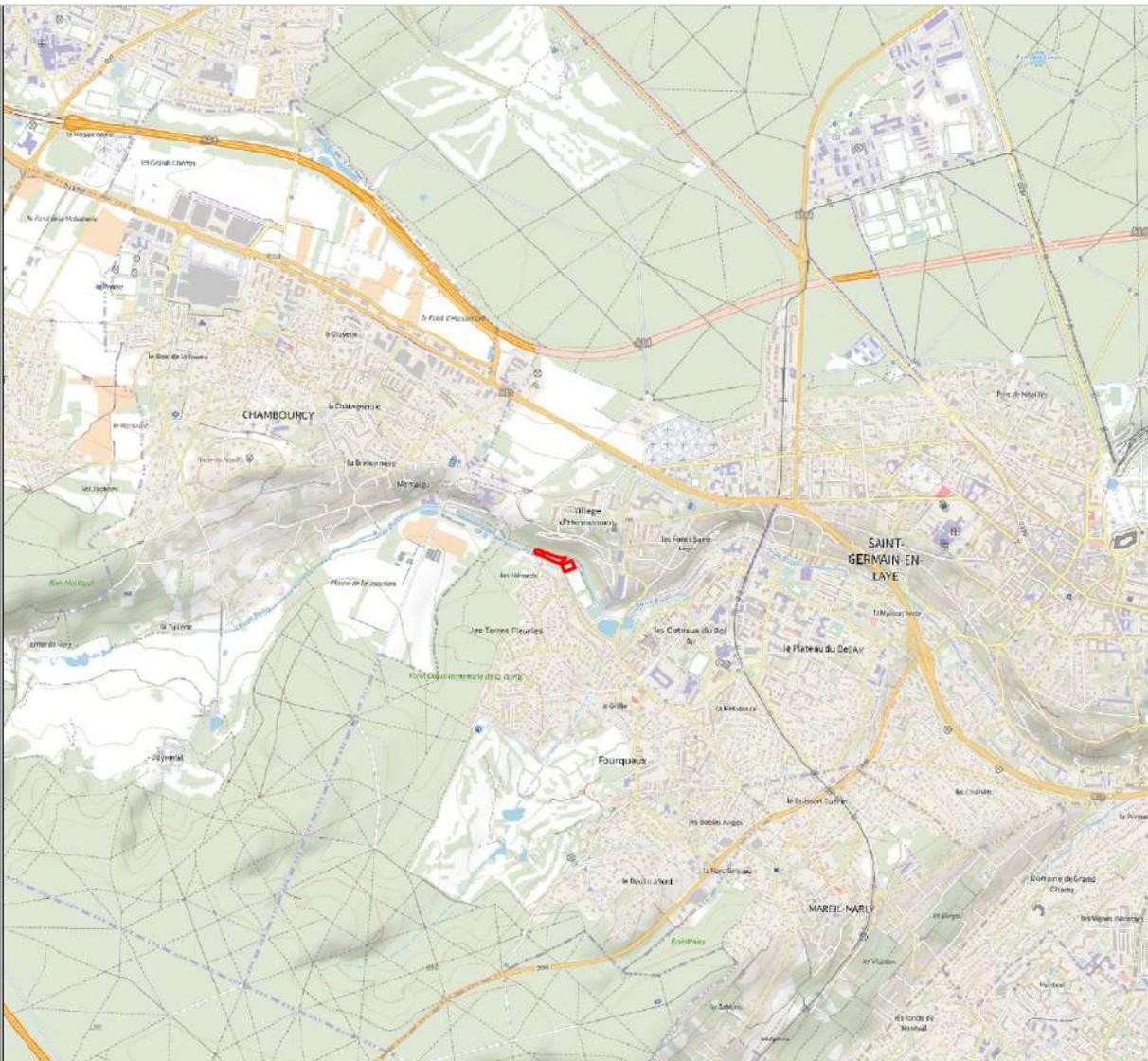
Qualité du signataire Directeur Général Adjoint au Développement durable

À Saint Germain en Laye

Fait le 06/12/2023



Signature du (des) demandeur(s)



Ville de Saint-Germain-en-Laye

Etudes environnementales

Plan de situation au 1/25 000

VERSION 1

Légende

- Site du projet
- Plan IGN



1:25 000

461-3525

11-2023

RSt

Source : IGN



ARTELIA 31.10.2023



ALISEA 18.10.2023



ALISEA 18.10.2023



ARTELIA 31.10.2023



ARTELIA 31.10.2023



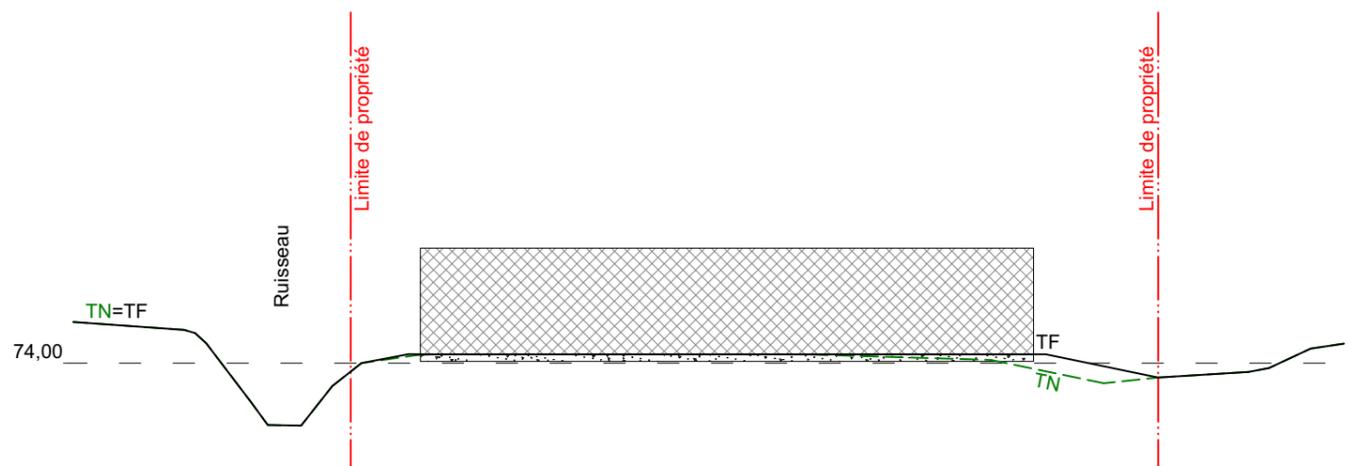
ARTELIA 31.10.2023



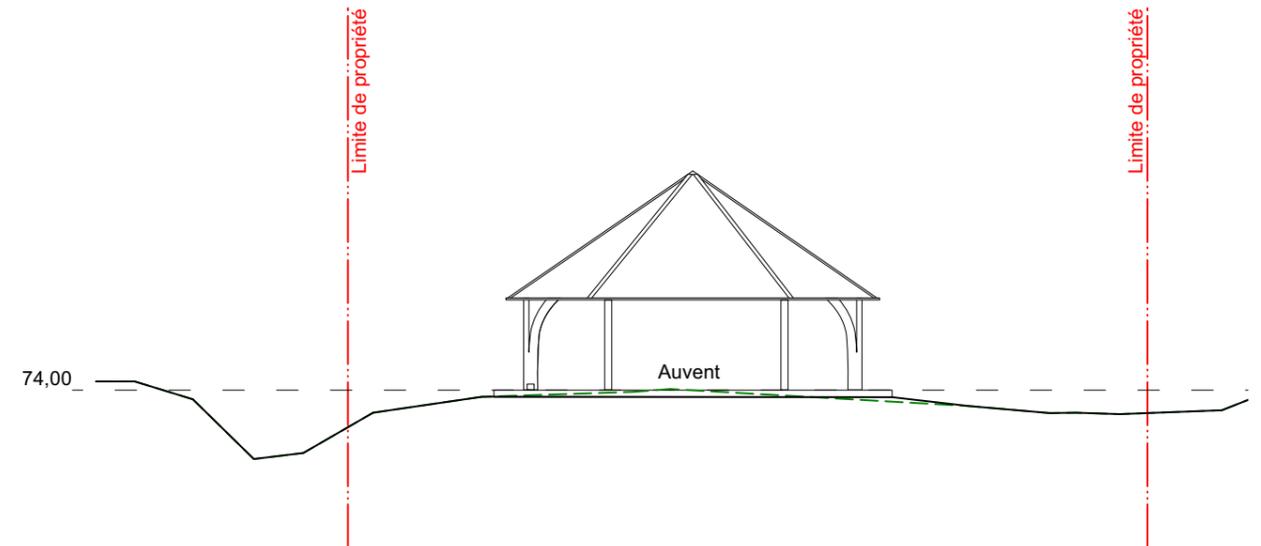
ARTELIA 31.10.2023



Google Maps Images 2023



1	Coupe AA - court de tennis
05	Echelle: 1:200



2	Coupe BB - auvent
05	Echelle: 1:200

INDICE	DATE	RÉVISION	PHASE	PC
PROJET Création d'un court de tennis extérieur et d'un auvent 48 Av. de la Ferme des Hézards - 78112 Saint-Germain-en-Laye				RÉF.
CLIENT Ville de Saint-Germain-en-Laye 16 rue de Pontoise BP 10101 - 78100 Saint-Germain-en-Laye Cedex			DATE 18/09/2023	N° DESS
DESSIN PA20-Coupe sur le terrain			FORMAT ISO A3	05
			AUTEUR	

Ce dessin est la propriété exclusive de la SAS Architecture 3J. Il ne peut être utilisé pour une construction, vendu, reproduit ou communiqué sans notre autorisation écrite.

Ville de Saint-Germain-en-Laye

Etudes environnementales

Plan des abords du projet
1/2 000

VERSION 1

Légende

-  Site du projet
-  Tampon de 100 m
-  Cours d'eau et canaux
-  Plans d'eau

Affectation des constructions et
terrains avoisinants

-  Logements
-  Equipements sportifs
-  Parking
-  Zone naturelle / Forêt de feuillus
et fourrés arbustifs

Photographies aériennes



1:2 000

461-3525

11-2023

RSt

IGN, 21/09/2021

Légende

Emprise du projet

Natura 2000

Directive Habitats

Directive Oiseaux

Plan IGN

Carrière de Guerville
21 km

Etang de Saint Quentin
12 km



1:170 000

461-3525

11-2023

RSt

INPN



STADE BOCARD – Création et couverture de terrain de tennis

Mission d'assistance à maîtrise d'œuvre

DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Annexe 8 – Notice complémentaire



STADE BOCARD – Création et couverture de terrain de tennis

Mission d'assistance à maîtrise d'œuvre

Ville de Saint-Germain-en-Laye

Annexe 8 Notice complémentaire

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI PAR	APPROUVÉ PAR	DATE
1	Première diffusion	RSt	LSu	21/11/2023

ARTELIA - Antenne de Chartres
6 rue Blaise Pascal - 28000 CHARTRES – TEL : 02.37.31.08.50 – 01.77.93.78.99 - Fax : 01.77.93.77.95

ARTELIA BU VILLES ET TERRITOIRES – Département Eau & Génie Urbain - CHOISY-LE-ROI

ARTELIA - Siège Social : 16 rue Simone Veil - 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE - France

SAS au capital de 13 262 150 Euros - 444 523 526 RCS BOBIGNY - SIRET 444 523 526 00804 - APE 7112B

N° Identification TVA : FR 40 444 523 526 - www.arteliagroup.com

SOMMAIRE

A. PRESENTATION DU PROJET	5
1. INTRODUCTION.....	6
1.1. Identification du demandeur	6
1.2. Objet et contenu de la demande	6
2. DESCRIPTION DU PROJET	7
2.1. Nature et objectif du projet.....	7
2.2. Localisation du projet	7
2.3. Emprise parcellaire.....	8
2.4. Description des aménagements.....	9
2.4.1. Zone A.....	9
2.4.2. Zone B.....	14
2.5. Assainissement.....	16
3. CLASSEMENT ENVISAGÉ DU PROJET	17
3.1. Article R.122-2 du Code de l'environnement	17
3.2. ICPE	17
3.3. Rubriques Loi sur l'eau	17
3.4. Espèces et habitats protégés	18
3.5. Autres procédures	18
B. ETAT INITIAL	19
4. MILIEU PHYSIQUE	20
4.1. Climat.....	20
4.2. Géologie et pédologie	21
4.3. Topographie.....	22
5. MILIEU NATUREL.....	23
5.1. Zonage de protection et d'inventaire	23
5.1.1. Zonages réglementaires	23
5.1.1.1. Natura 2000	23

5.1.1.2. Autres zonages réglementaires	24
5.1.2. Zonages d’inventaires.....	27
5.1.2.1. ZNIEFF	27
5.1.2.2. RAMSAR	28
5.1.2.3. Zones humides	28
5.1.2.4. Espaces naturels sensibles.....	28
5.1.2.5. Espaces paysagers remarquables	28
5.1.2.6. ZICO	28
5.1.2.7. Inventaire écologique du 18.10.2023	29
5.2. Hydrographie et hydrogéologie	31
5.2.1. SDAGE Seine-Normandie	31
5.2.2. Masse d’eau souterraine	31
5.2.3. Zones de répartition des eaux.....	32
5.2.4. Eaux de surface	32
5.2.5. Périmètre de captage AEP	33
6. MILIEU HUMAIN	34
6.1. Population.....	34
6.1.1. Démographie	34
6.1.2. Emploi.....	34
6.2. Occupation des sols et urbanisme	35
6.2.1. Occupation des sols.....	35
6.2.2. Zonages du PLU	35
6.3. Activités et usages.....	38
6.3.1. Usages à proximité du site.....	38
6.3.2. Usages historiques du site	38
6.4. Paysage et patrimoine.....	39
6.4.1. Paysage.....	39
6.4.2. Patrimoine	39
6.4.3. PLU de Fourqueux	40
7. RISQUES ET ALÉAS.....	41
7.1. Risques naturels	41
7.1.1. Arrêtés de catastrophes naturelles	41
7.1.2. Inondations.....	41
7.1.3. Retrait-gonflement des argiles.....	44

7.1.4. Mouvements de terrain.....	44
7.2. Risques technologiques.....	45
7.2.1. Installations classées pour la protection de l'environnement	45
7.2.2. Risques de transport de matières dangereuses (TMD).....	46
7.2.3. Sites et sols pollués	46
8. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	47
C. EVALUATION PRELIMINAIRE DES INCIDENCES DU PROJET	49
9. ANALYSE DES EFFETS PRÉVISIBLES DU PROJET SUR SON ENVIRONNEMENT	50
10. MESURES ENVISAGÉES POUR RÉDUIRE L'INCIDENCE DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	53
11. CONCLUSION	55

A. PRESENTATION DU PROJET



1. INTRODUCTION

1.1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est représentée par son maire Arnaud PERICARD.

La mairie est située à l'adresse suivante :

16 rue de Pontoise – 78100 Saint-Germain-en-Laye

L'adresse de correspondance est la suivante : 86 rue Léon Desoyer BP 10101 – 78101 Saint-Germain-en-Laye CEDEX (France)

Le numéro de SIRET est le suivant : 20008692400012.

1.2. OBJET ET CONTENU DE LA DEMANDE

La ville de Saint-Germain-en-Laye entreprend un projet phare de rééquilibrage des équipements entre le nord et le sud de la commune. Au sud, ce projet est nommé le Cœur des sources et a pour objectifs de rééquilibrer les équipements et les pratiques en créant un nouveau pôle de vie.

C'est dans ce cadre que la commune souhaite dynamiser le stade municipal Claude BOCARD et particulièrement les terrains de tennis à proximité du Ru de Buzot, objet du présent dossier de demande d'examen au cas par cas. Le projet prévoit ainsi la couverture de deux terrains de tennis existants pour permettre la pratique du sport même en cas d'intempéries, ainsi que la création d'un nouveau terrain plein air pour répondre aux besoins des licenciés. Le kiosque existant est déplacé afin de maintenir une pratique et des manifestations sportives abritées.

Le présent document a pour objet d'explicitier le projet et son incidence potentiellement sur l'environnement et les intérêts humains.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. NATURE ET OBJECTIF DU PROJET

Le présent projet est développé sur la commune de Saint Germain en Laye (78), en limite de zone urbanisée, à l’Ouest de la ville (voir Figure 1). Le secteur dénommé « Stade Claude Bocard » est déjà aménagé en équipements sportifs dans le fond de vallée du Ru de Buzot.

Le projet consiste en l’aménagement de deux sites proches l’un de l’autre :

- La création d’un terrain de tennis et d’un kiosque,
- La création d’un troisième terrain de tennis accolé à deux autres terrains existants, les trois terrains étant à couvrir.

L’objectif de la commune est de favoriser l’activité sportive en répondant aux besoins de ses licenciés notamment :

- Permettre la pratique du tennis même en cas d’intempéries,
- Proposer de nouveaux créneaux horaires en augmentant la disponibilité terrains.

2.2. LOCALISATION DU PROJET

Le site du projet est localisé à l’Ouest de la commune de Saint-Germain-en-Laye. Il est traversé par le cours d’eau du Ru de Buzot. Plus précisément, le site est localisé sur la commune de Fourqueux, qui est une commune de Saint-Germain-en-Laye.

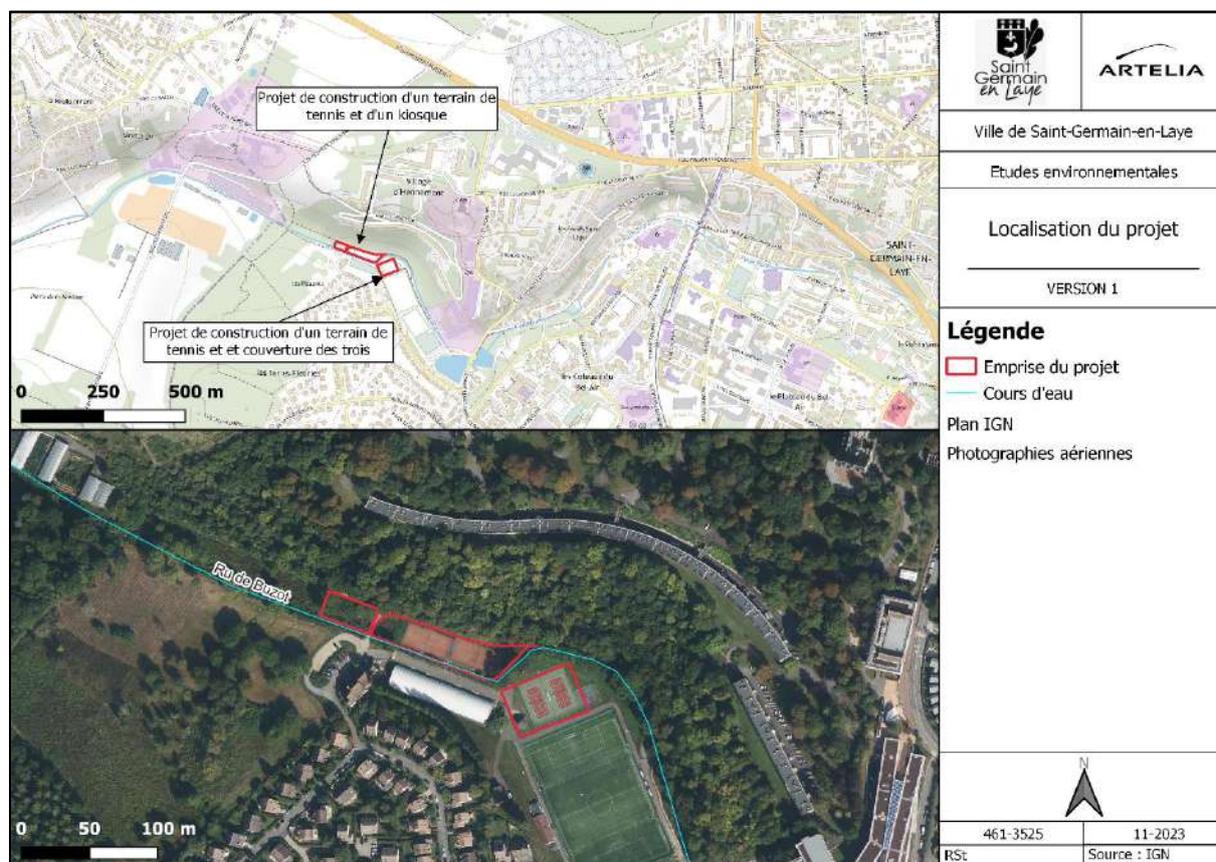


Figure 1 : Localisation du site du projet – IGN

2.3. EMPRISE PARCELLAIRE

La surface du projet est d'environ **5 000 m²**, ce qui correspond à l'emprise représentée sur la figure 2. Elle s'étend sur plusieurs parcelles :

Tableau 1: Liste des parcelles concernées par le projet et leur usage actuel – Géoportail et PLU de Fourqueux (dernière modification approuvée le 08.02.2023)

Section	Parcelles		Usage actuel	Usage projeté
	Numéro	Zonage PLU		
0A	0002	Nsl	Zone naturelle	Equipement sportif : terrain de tennis ouvert et kiosque
0A	2380	Us	Equipement sportif (terrains de tennis et de football)	Equipement sportif (terrains de tennis et de football)
0A	2286	Us	Equipement sportif	Equipement sportif
0A	2375	Us	Equipement sportif	Equipement sportif

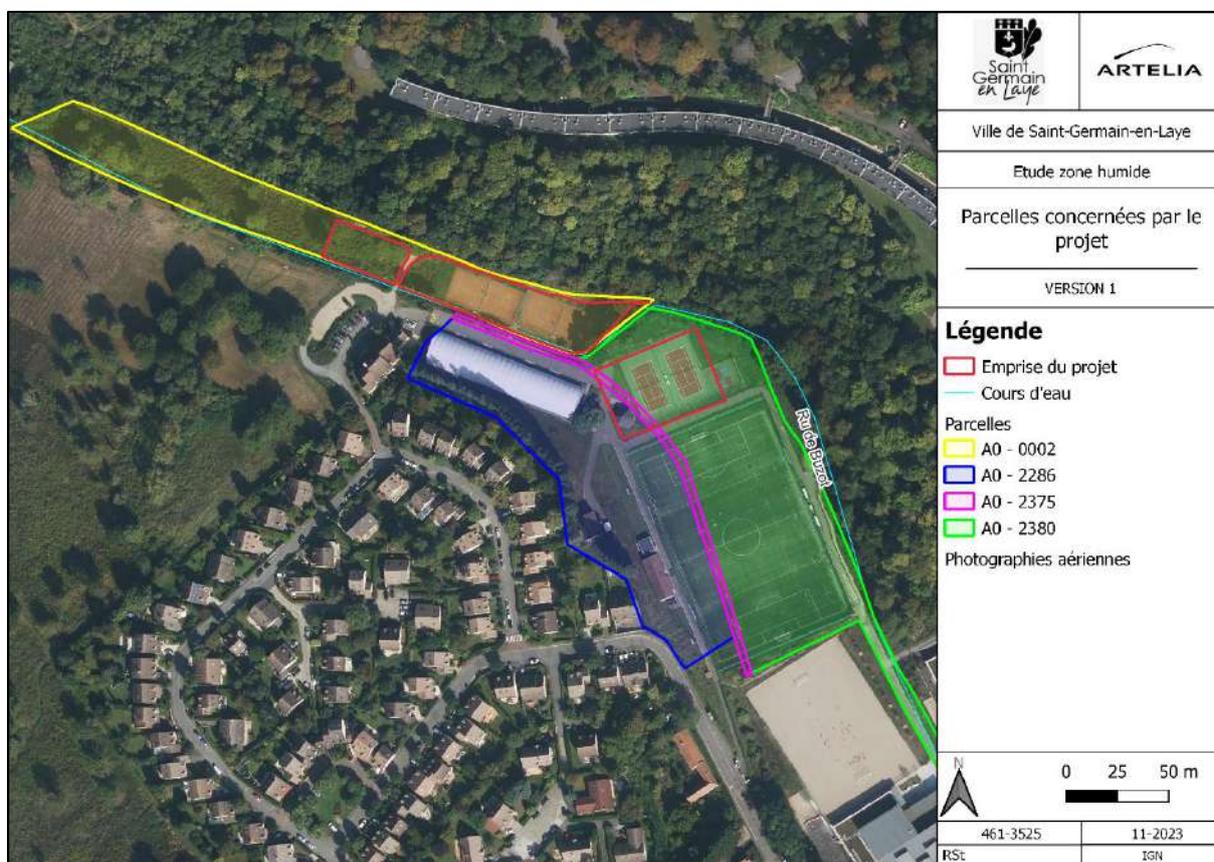


Figure 2 : Emprise parcellaire du projet – IGN

2.4. DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS

Le projet prévoit deux zones d'aménagement, nommées A et B :

- A - La réalisation d'un terrain de tennis sur les parcelles A0 – 2380, A0 - 2375 et A0 – 2286, accolé à deux terrains existants et la couverture de ces trois terrains,
- B - La réalisation d'un terrain de tennis supplémentaire à proximité du Ru de Buzot et le déplacement du kiosque existant de la parcelle A0 – 2286 à la parcelle A0 – 0002.

Les plans suivants présentent l'évolution de la situation actuelle à la situation projetée.

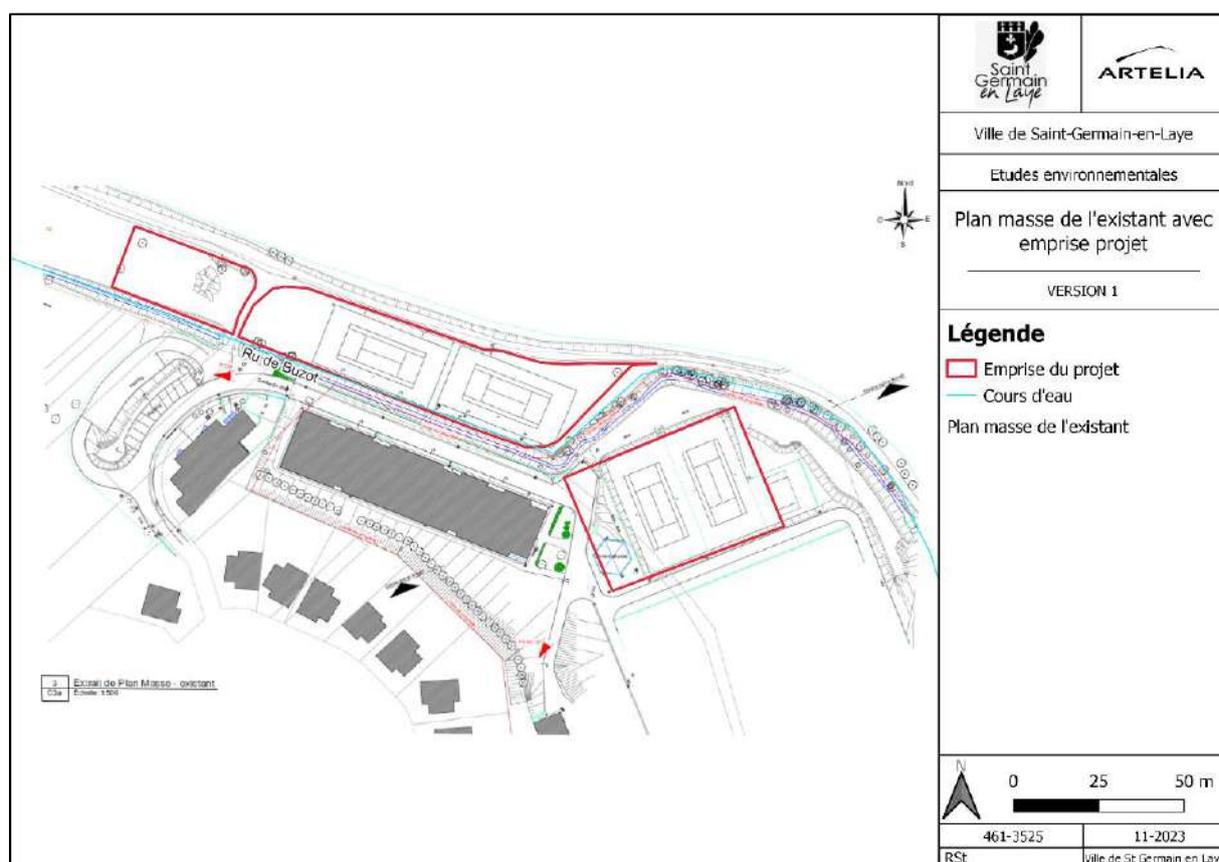


Figure 3 : Plan masse de l'existant avec emprise projet, SAS Architecture 3J

2.4.1. Zone A

La zone d'aménagement A prévoit :

- La désinstallation du kiosque situé sur la parcelle A0 – 2286,
- La réalisation du terrain de tennis supplémentaire accolé aux deux autres existants, ceci entrainera :
 - une réduction de l'un des espaces verts paysagers situé à proximité du kiosque existant,
 - l'aménagement de la voirie existante permettant l'accès aux terrains,
 - la suppression de l'espace vert entourant le kiosque existant,
 - la réalisation d'une place PMR sur l'espace vert à l'ouest du kiosque existant,
 - le nivellement de la zone d'accueil du nouveau terrain (en partie enterré).

- La couverture des trois terrains pour les isoler de l'environnement extérieur réalisée ainsi :
 - La couverture sera réalisée avec une membrane textile reposant sur une traverse bois lamellé-collé,
 - Des chéneaux en acier galvanisé permettront la collecte des eaux pluviales,
 - Les façades seront constituées en toile et en bardage bois,
 - Des grilles de ventilations dans les façades permettront l'aération des terrains.

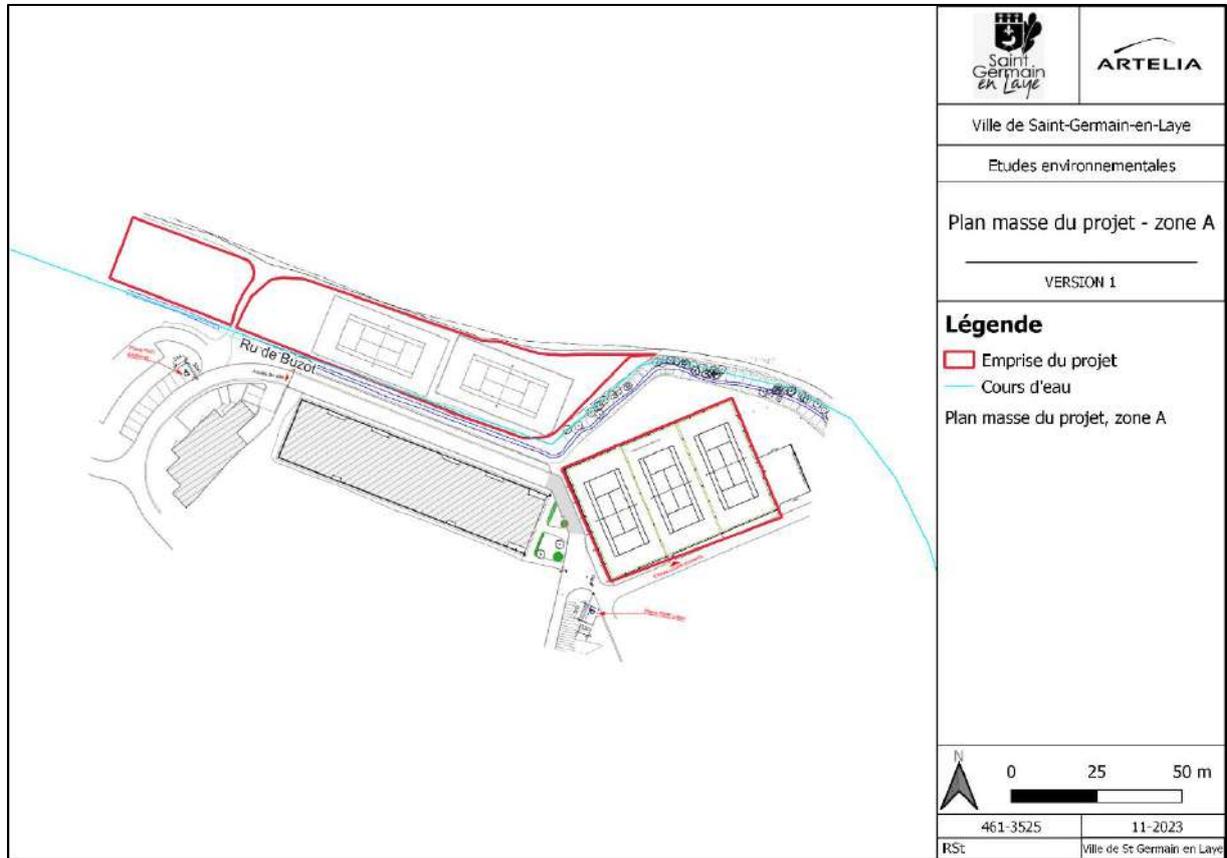


Figure 4 : Plan masse du projet, zone A, SAS Architecture 3J

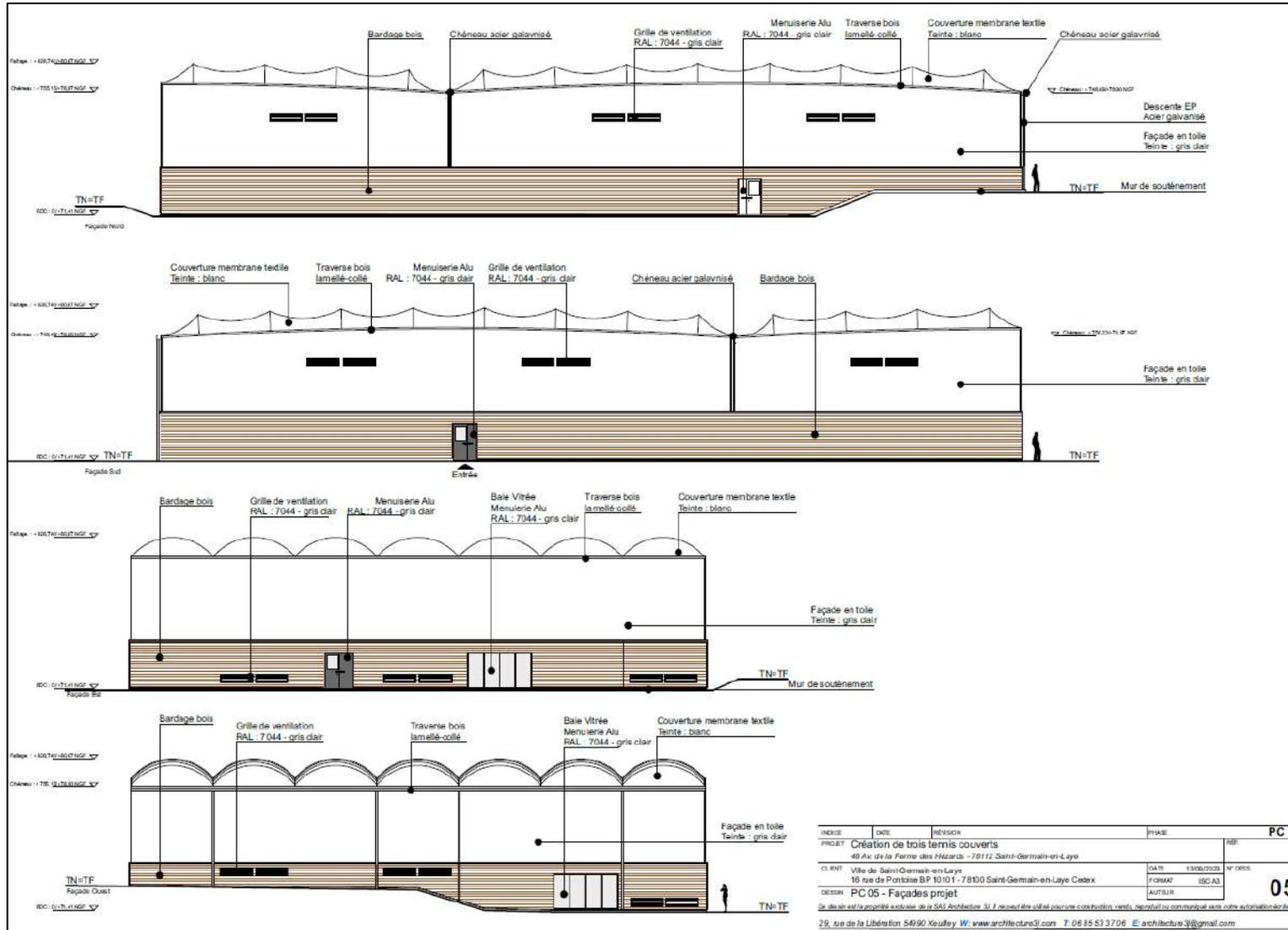


Figure 5 : Plan en coupe des façades projetées - zone A, SAS Architecture 3J



Figure 6 : Insertion du projet dans son environnement - zone A, SAS Architecture 3J

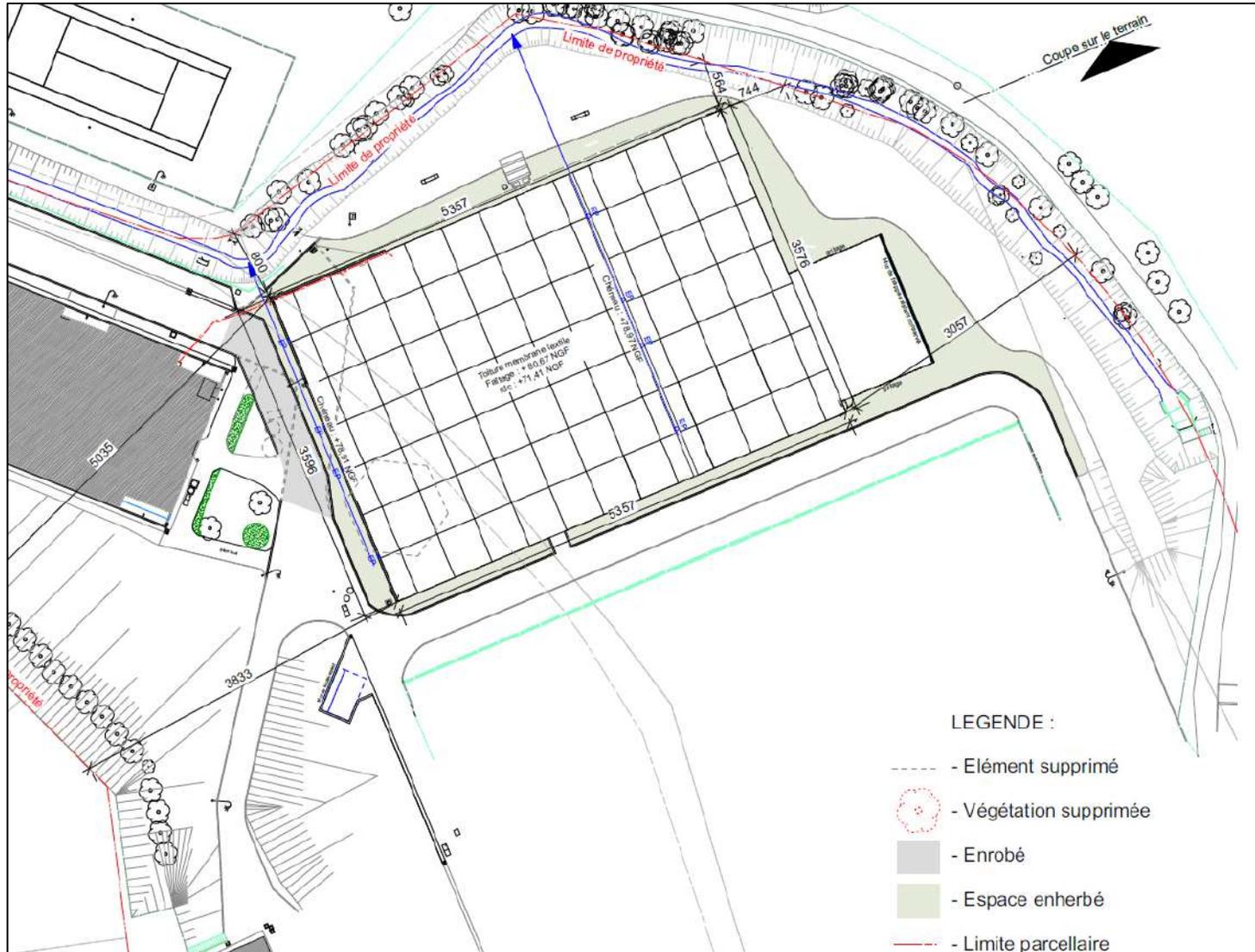


Figure 7 : Plan masse projeté des revêtements sur la zone projet - zone A, SAS Architecture 3J

2.4.2. Zone B

La zone d'aménagement B prévoit :

- L'installation du kiosque de la zone A à proximité des deux terrains de tennis existants,
- La réalisation d'un terrain de tennis plein-air,
- Le nivellement du terrain (arasement du talus existant) et cinq éléments de végétation supprimés.

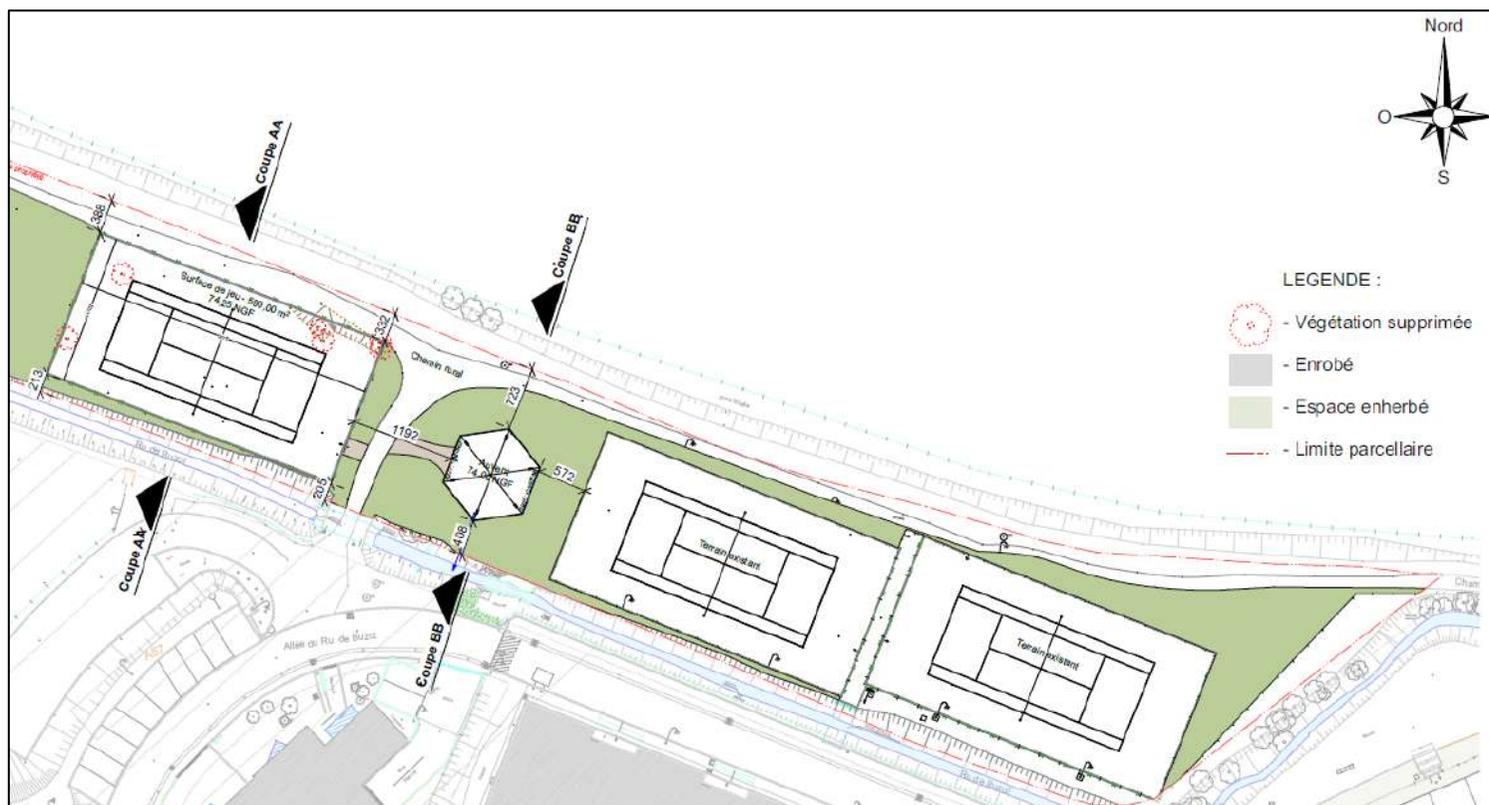


Figure 8 : Plan masse du projet - zone B, SAS Architecture 3J

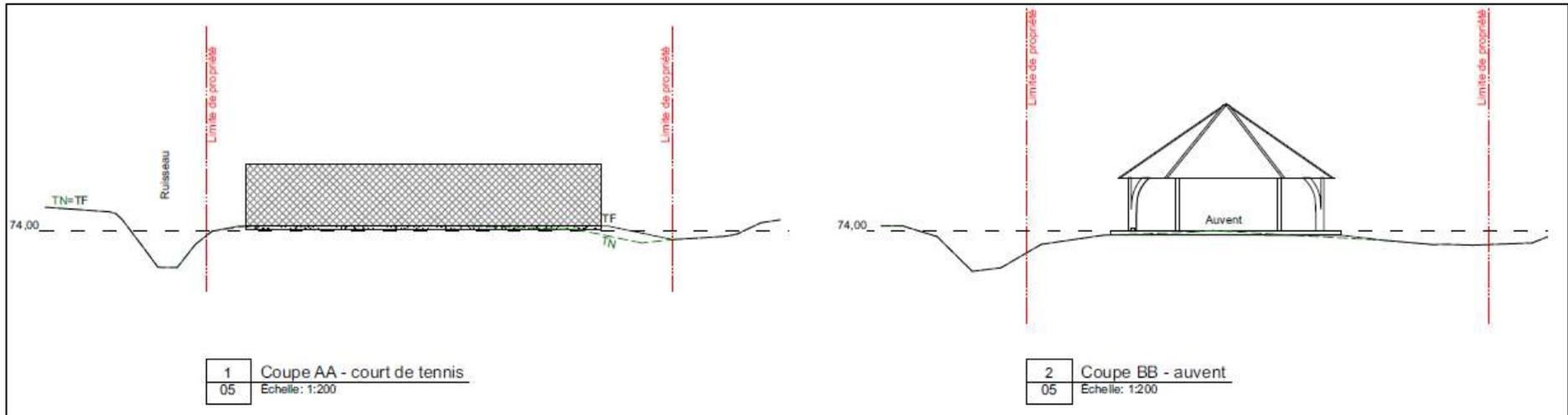


Figure 9 : Plan en coupe du projet - zone B, SAS Architecture 3J

2.5. ASSAINISSEMENT

Le projet prévoit la gestion des eaux pluviales suivante :

- Zone A : Récolte des eaux pluviales par des chenaux en acier galvanisés (toiture) puis rejet dans le Ru de Buzot par les descentes de gouttière et un busage adapté.
- Zone B : Les ruissellements suivront la topographie pour se diriger vers le Ru de Buzot qui longe la zone B.

Le projet n'intègre pas de production d'eaux usées et ne nécessitera pas d'alimentation en eau potable.

3. CLASSEMENT ENVISAGE DU PROJET

3.1. ARTICLE R.122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Tableau 2 : Rubrique de l'annexe à l'article R.122-2 du code l'environnement concernée par le projet

Catégorie de projets	Projet soumis à examen au cas par cas	Justification du projet
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² ;	Régime libre : l'emprise au sol du projet est d'environ 5 000 m² .
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés	d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	Soumis : Le projet consiste à l'aménagement d'un équipement sportif : terrains de tennis.

Le projet est soumis à **examen au cas par cas** au titre de la rubrique 44 de l'annexe de l'article R122-2 du code de l'environnement.

3.2. ICPE

Le projet ne comprend pas d'ICPE, et n'est soumis à aucune rubrique de la nomenclature ICPE.

3.3. RUBRIQUES LOI SUR L'EAU

Selon la nomenclature IOTA, le projet est concerné par la rubrique suivante :

Tableau 3 : Rubriques de la nomenclature IOTA concernées par le projet

Rubrique	Intitulé	Procédure	Justification de l'application au projet
2.1.5.0.	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :	Régime libre	La surface de bassin versant est estimée à 0,8 ha (Figure 10).
	1° Supérieure ou égale à 20 ha (A)		
	2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)		

Le projet n'est pas soumis à un dossier loi sur l'eau.

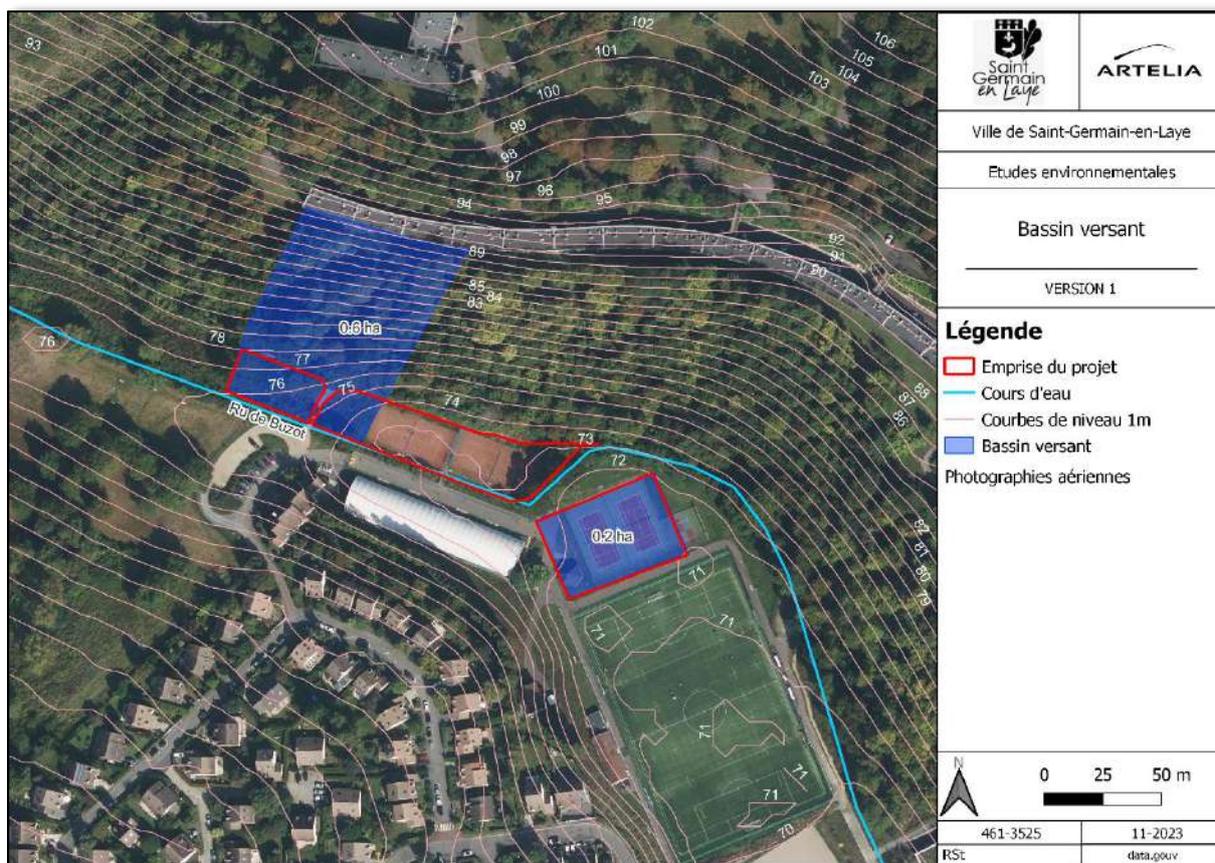


Figure 10 : Bassin versant

3.4. ESPECES ET HABITATS PROTEGES

Des relevés phytosociologiques et d'habitats ont été réalisés sur le terrain par le bureau d'étude spécialisé en écologie ALISEA le 18 octobre 2023. Les conclusions du bureau d'étude sont les suivantes :

« **Aucune espèce protégée ou menacée n'a été recensée sur le site. Les enjeux floristiques y sont faibles**, mais le site reste favorable à la petite faune, notamment en raison de la présence de fourrés arbustifs.

Plusieurs **espèces végétales exotiques envahissantes ont été recensées**. L'Aster lancéolé (*Symphotrichum lanceolatum*) et le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*) sont particulièrement abondant au sein des friches herbacées. »

La description des habitats est présentée en partie 5.1.2.7 du document. Le rapport complet est fourni en annexe 9 du dossier.

3.5. AUTRES PROCEDURES

Dans le cadre de la réalisation d'équipement sportif, un **permis de construire** doit être déposé.

Le projet étant localisé dans un périmètre de protection des abords de monuments historiques, **l'aspect paysager doit être validé par l'ABF**.



B. ETAT INITIAL

4. MILIEU PHYSIQUE

4.1. CLIMAT

L'étude du climat se base sur les relevés météorologiques de la station de **Thiverval**, située à **12 km** du site d'étude.

Le climat est de type **océanique**, soit un climat **tempéré**, aux hivers et étés plutôt doux. La température moyenne est située autour de **11,4°C** sur la période 1981-2010 (données officielles). Le mois le plus chaud est aout, avec une température moyenne de 25,1°C et les mois les plus froids sont décembre et janvier, avec une température moyenne de 1,8°C.

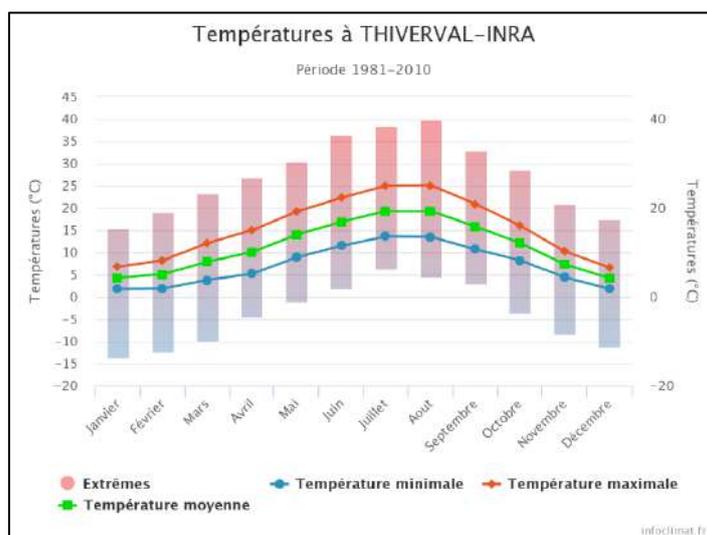


Figure 11 : Températures sur la période 1981-2010, station de Thiverval - infoclimat.fr

Le cumul moyen annuel de précipitations pour la station de Thiverval est de **586 mm**, soit dans la moyenne française pour ce climat. Les précipitations sont réparties globalement équitablement tout au long de l'année. Le mois le plus sec est celui de février et le mois le plus humide est décembre.

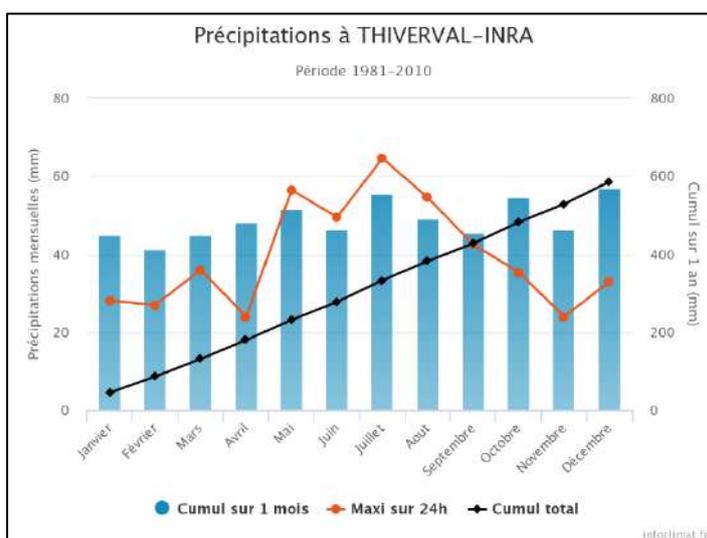


Figure 12 : Précipitations sur la période 1981-2010, station de Thiverval - infoclimat.fr

4.2. GEOLOGIE ET PEDOLOGIE

Le site est localisé sur la couche « Marnes et Caillasses, Calcaire grossier supérieur et moyen (Lutétien) » selon le BRGM qui la décrit ainsi :

« Les Marnes et Caillasses constituent une série laguno-lacustre, puissante de 10 mètres environ. Au sommet prédominent des marnes blanches, plus ou moins argileuses et magnésiennes, alors qu'à la base, les bancs de calcaire siliceux (caillasses) deviennent nombreux. Des feuilletts argileux et plusieurs bancs de calcite grenue, cristalline, sans consistance, s'insèrent dans la moitié inférieure de l'assise. [...] »

Selon le BRGM, les caractéristiques hydrodynamiques de cette couche sont les suivantes :

« Les marnes et caillasses sont considérées comme **semi-perméables** en grand. Les eaux souterraines semblent circuler entre les bancs de caillasses et de marnes, parallèlement à la stratification et dans les fissures des bancs de calcaires. **Les circulations d'eau sont donc verticales et horizontales.** Les marnes et caillasses se comportent alors comme un petit aquifère multicouche ayant une certaine productivité. Cependant, les bancs de marnes sont relativement imperméables par rapport aux bancs calcaires et se comportent comme un écran aux transferts verticaux. Ainsi, les marnes et caillasses ne sont donc pas considérés comme le toit imperméable de l'aquifère des calcaires et sables du Lutétien, sauf si l'on considère le contraste de perméabilité verticale / horizontale entre ces formations. »

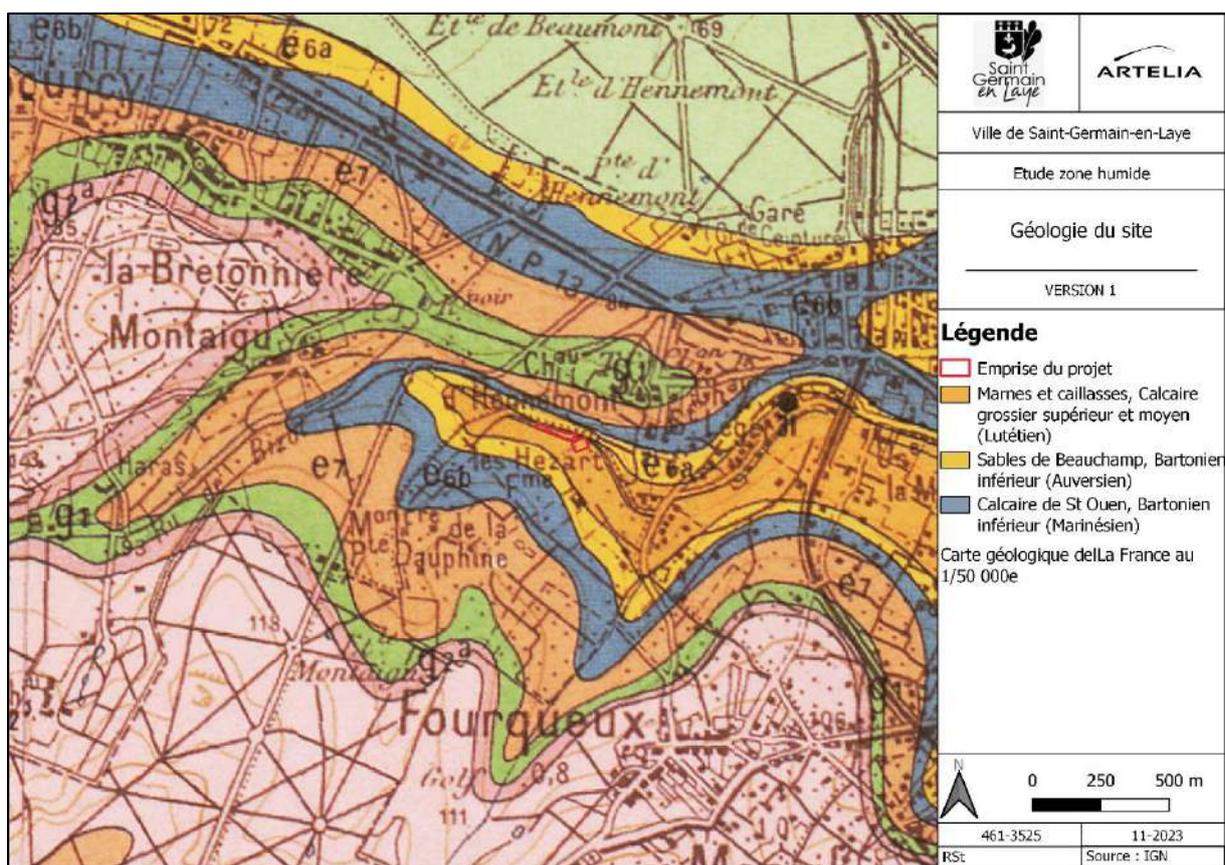


Figure 13 : Contexte géologique du site – BRGM

Le contexte pédologique est représenté par les unités cartographiques de sol (UCS), qui regroupent plusieurs types de sol (Unités typologiques de sol, UTS).

Le site est localisé sur l'UCS n°37, nommée « : Pentas de versants à vergers et cultures annuelles, de sables, de sables sur argiles, de limons, de marnes et de calcaires durs ». Les UTS présentes sont décrites dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Description des types de sols répertoriés - GisSol

UCS	Type de sol dominant	Unités typologiques de sols dominantes	
		UTS	Type de sol
N°37	Calcosol limono-caillouteux	N°105 (63%) : Limon caillouteux peu épais calcaire, sur calcaire dur.	Calcosol limono-caillouteux
		N°106 (26 %) : Sable épais sur calcaire profond.	Arénosol et luvisol sableux typique
		N°107 (9%) : Limon épais localement humide sur lehm épais.	Luvisol typique limoneux
		N°108 (1%) : Argile calcaire hydromorphe sur marne hydromorphe calcaire.	Calcosol vertique rédoxique argileux.
		N°109 (1 %) : Limon sableux remanié sur argile.	Planosol sédimorphe rédoxique limoneux.

Les calcosols sont des sols moyennement épais à épais (plus de 35 cm d'épaisseur), développés à partir de matériaux calcaires. Ils sont riches en carbonates de calcium sur toute leur épaisseur, leur pH est donc basique. Ils sont fréquemment argileux, plus ou moins caillouteux, plus ou moins séchants, souvent très perméables.

4.3. TOPOGRAPHIE

Au sens géomorphologique, le site se positionne dans la vallée du Ru de Buzot, affluent de rive gauche de la Seine. La topographie du site présente une pente d'environ 4 % d'Ouest en Est (d'après Géoportail). Le site se trouve à une cote moyenne de 72,9 m NGF.

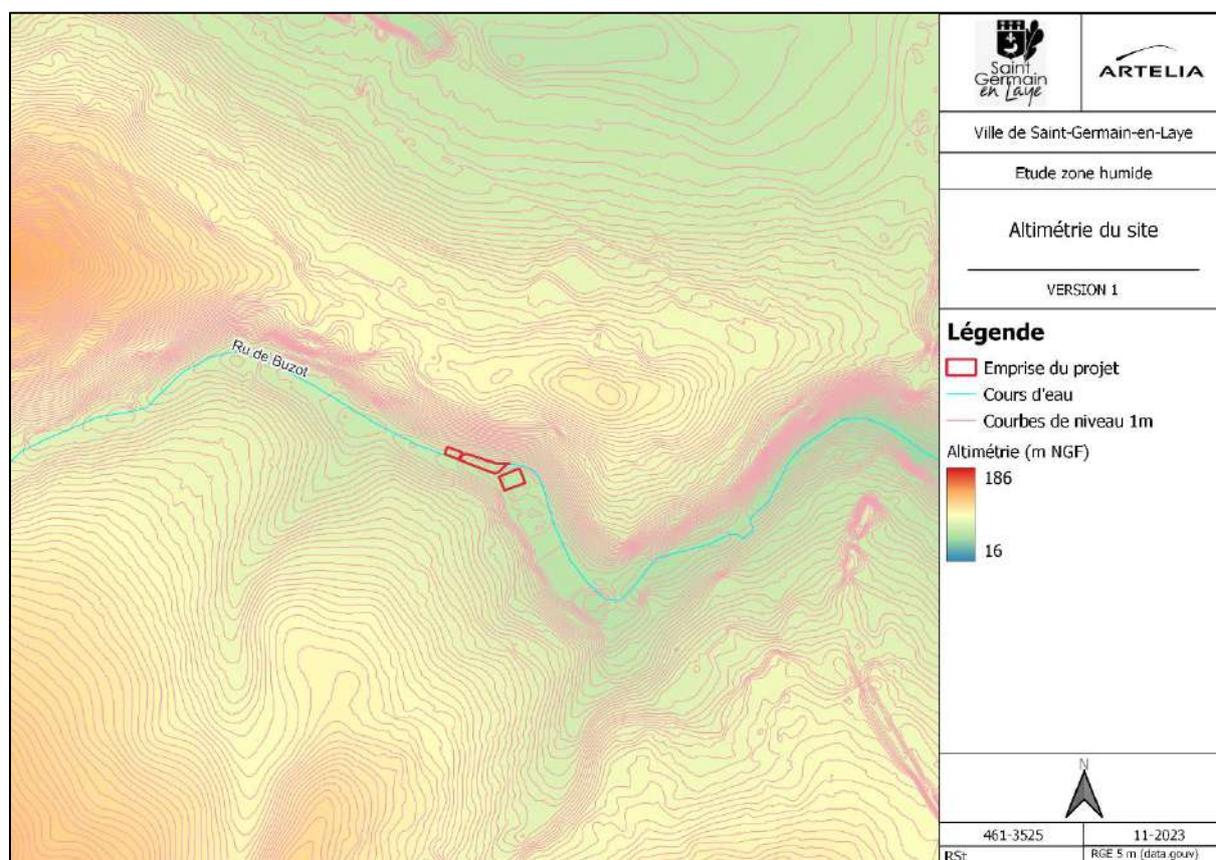


Figure 14 : Carte topographique du site et ses alentours - data.gouv

5. MILIEU NATUREL

5.1. ZONAGE DE PROTECTION ET D'INVENTAIRE

5.1.1. Zonages réglementaires

5.1.1.1. Natura 2000

Le réseau européen Natura 2000 s'appuie sur deux textes principaux : la directive dite "Oiseaux", adoptée en 1979 et la directive dite "Habitats", adoptée en 1992. La démarche Natura 2000 vise la protection et la constitution d'un réseau de sites naturels reconnus pour abriter des habitats naturels ou des espèces remarquables nécessaires au maintien de la biodiversité en Europe.

Ces deux directives indiquent notamment comment les sites qui sont intégrés au réseau Natura 2000 doivent être pris en compte si un projet a des impacts directs ou indirects sur l'un de ces sites. Elles laissent aux Etats membres la liberté des moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Elles sont transposées dans le droit français dans les articles L.414-4 et L.414-5 ainsi que R.414-19 à R.414-24 du Code de l'environnement.

Le site du projet n'est pas inclus dans un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à **12 km** et correspond à l' « Etang de Saint-Quentin », directive Oiseaux.

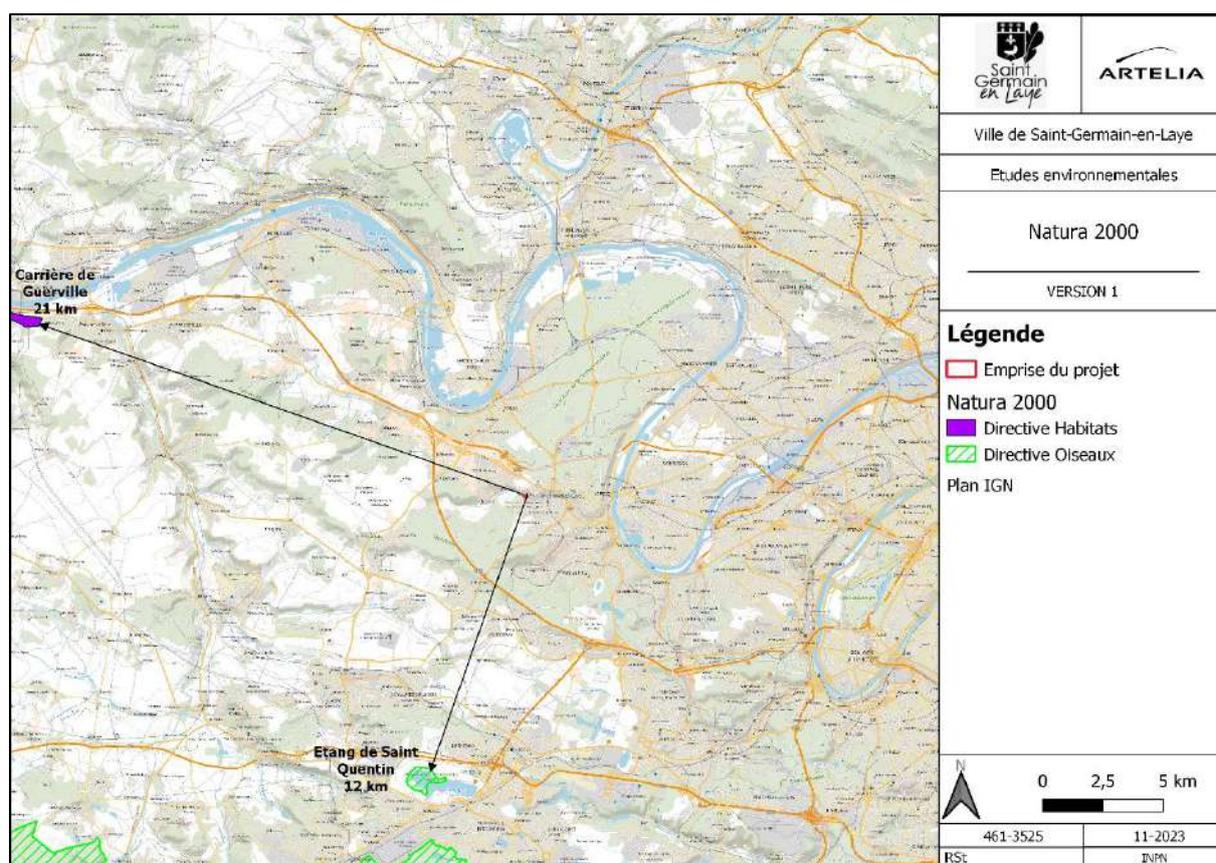


Figure 15 : Localisation du site projet par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches

5.1.1.2. Autres zonages réglementaires

La localisation du projet par rapport aux autres zonages réglementaires a également été étudiée. La description de chacun d'entre eux est présentée dans la suite du document.

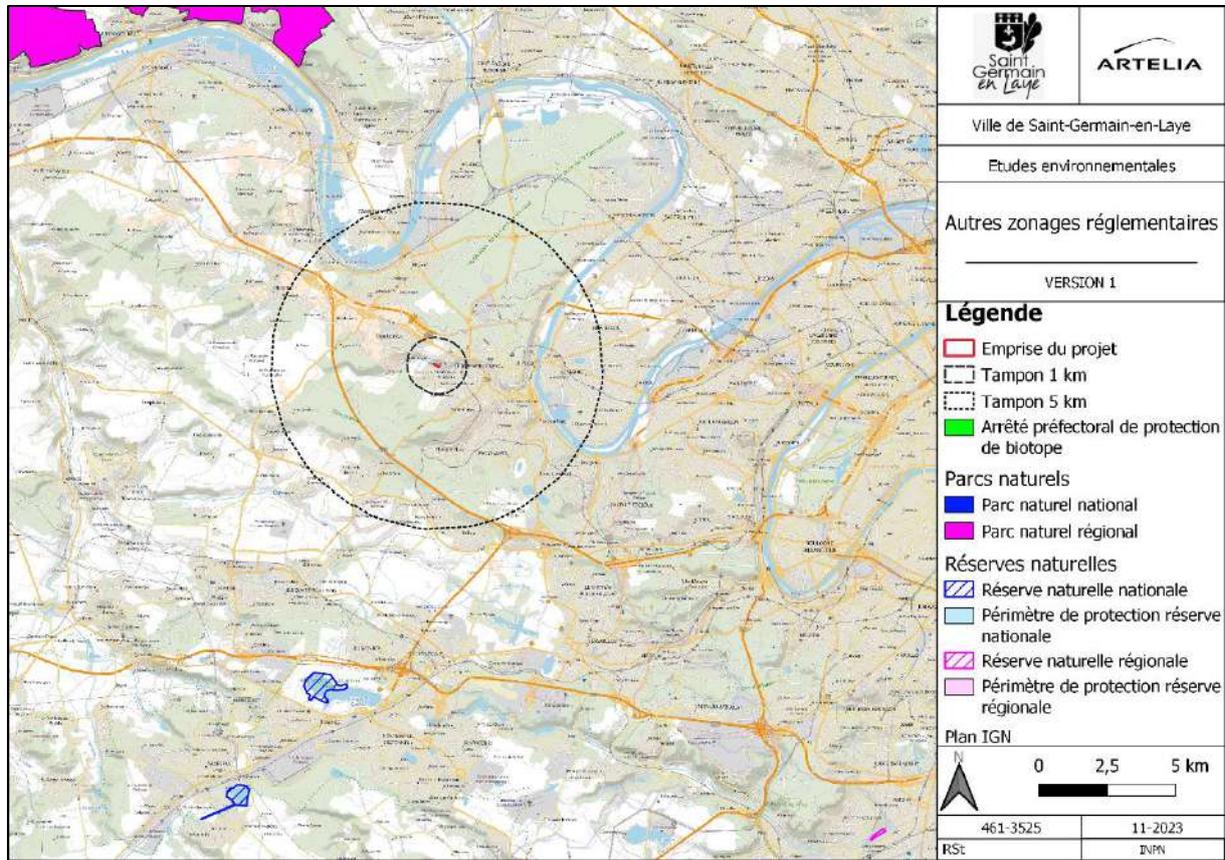


Figure 16 : Autres zonages réglementaires

5.1.1.2.1. Arrêtés préfectoraux de protection de Biotope

L'arrêté préfectoral de protection de Biotope a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc.).

Il peut arriver que le biotope soit constitué par un milieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée.

Cette réglementation vise donc le milieu de vie d'une espèce et non directement les espèces elles-mêmes.

Aucun APPB n'est situé dans ou à proximité du site d'étude. Le plus proche est situé à **18,6 km** et se nomme « Le Bout du Monde ».

5.1.1.2.2. Réerves et parcs naturels

5.1.1.2.2.1. Réerves naturelles

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Ces sites sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Les réserves naturelles régionales présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont créées par les Régions. Elles constituent aujourd'hui à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires.

La réserve naturelle nationale la plus proche du site est localisée à 21 km environ. Il s'agit de la réserve nommée « Val et Coteau de Saint-Rémy ».

La réserve naturelle régionale la plus proche du site est localisée à 12 km environ. Il s'agit de la réserve nommée « Etangs et rigoles d'Yveline ».

Aucun périmètre de protection est relevé dans un rayon de 5 km autour du site.

5.1.1.2.2.2. Parcs naturels

Les parcs naturels sont des espaces qui ont pour objectif de mettre en valeur et de protéger certains espaces ruraux possédant des paysages, un patrimoine culturel ou des milieux naturels considérés comme fragile mais de grande qualité.

Le site du projet ne figure pas dans le périmètre d'un parc naturel national ou régional. Le parc naturel le plus proche est le parc régional du Vexin français, localisé à 12 km.

5.1.1.2.3. Trame verte et bleue

Suite au Grenelle de l'environnement, la France a mis en place en 2007 un outil d'aménagement durable des territoires pour préserver la biodiversité, la trame verte et bleue (TVB). Cet outil décrit le maillage constitué par les corridors biologiques, les réservoirs de biodiversité et les zones tampon avec comme objectif final la liaison entre les différents milieux naturels.

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), co-élaboré par l'État et le conseil régional, est le volet régional de la trame verte et bleue.

La commune de Saint-Germain-en-Laye est localisé sur le territoire du SRCE Ile-de-France approuvé en 2013. Le 11 octobre 2018, la commune de Saint-Germain-en-Laye a approuvé la charte trame verte et bleue « Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine), s'engageant à respecter les 4 objectifs de cette charte.

Le site du projet n'est pas localisé dans un réservoir de biodiversité ou traversé par un corridor écologique, en revanche le Ru de Buzot localisé à proximité immédiate est un cours d'eau inscrit au SRCE.

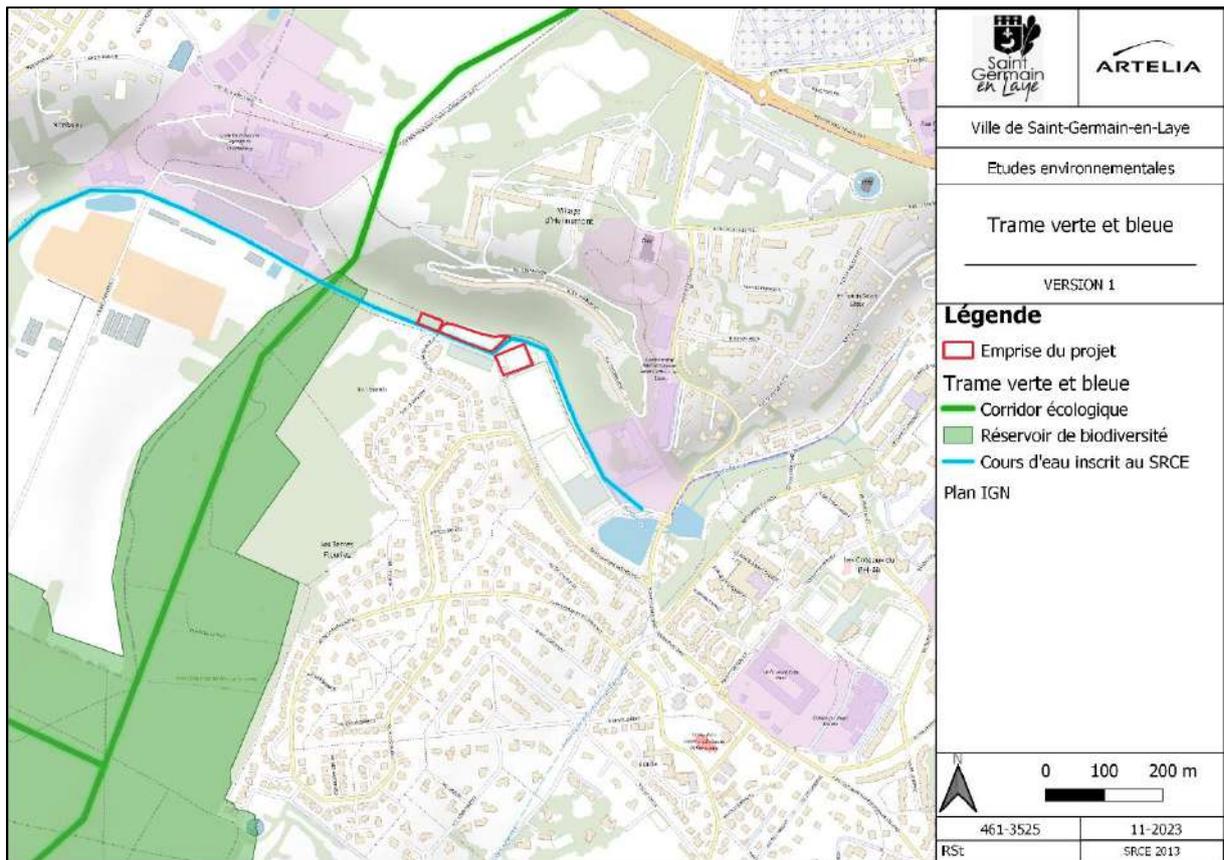


Figure 17 : Trame verte bleue - SRCE 2013

Le seul zonage réglementaire concernant le site du projet est la trame verte et bleue.

5.1.2. Zonages d'inventaires

Les zonages d'inventaires ont également été étudiés afin de les prendre en compte dans la conception du projet le cas échéant. Le projet n'est pas concerné par un **zonage d'inventaire**.

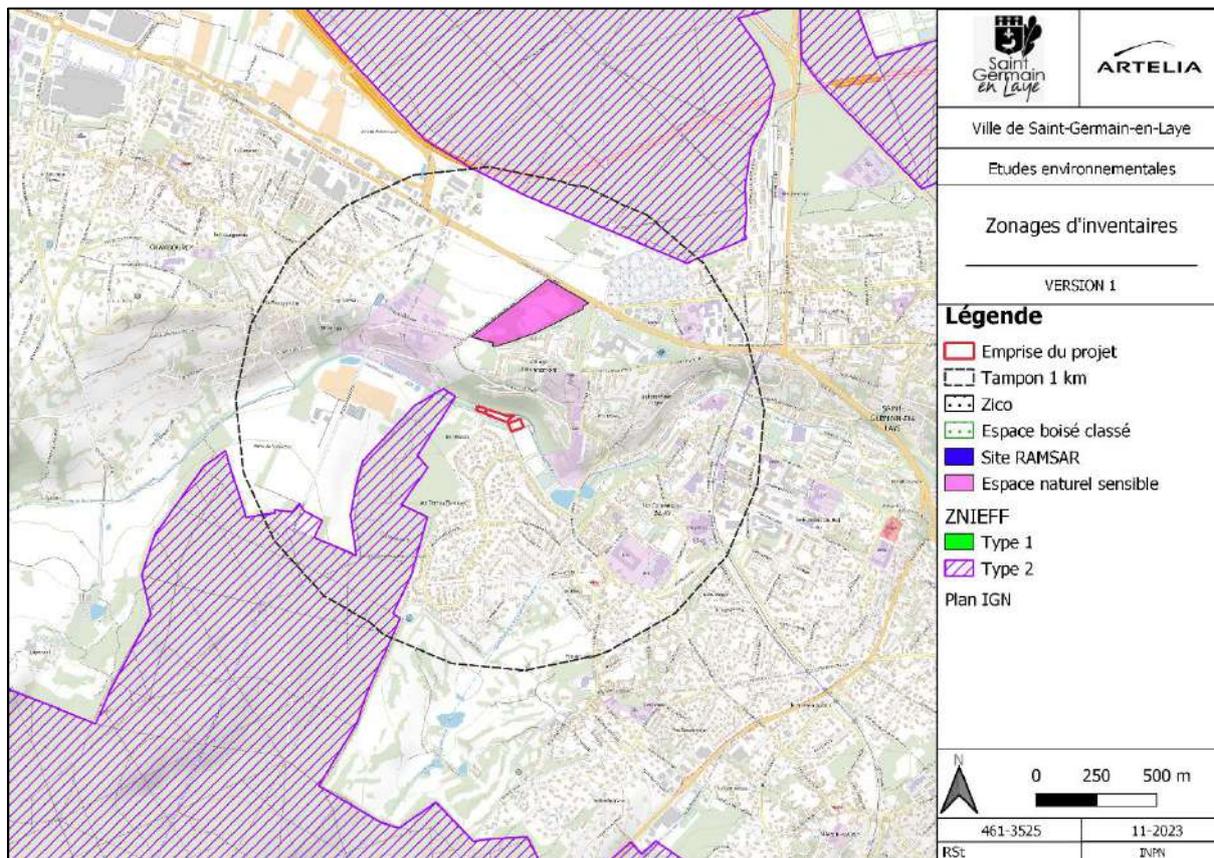


Figure 18 : Zonages d'inventaires - INPN

5.1.2.1. ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont répertoriées suivant une méthodologie nationale, en fonction de leur richesse ou de leur valeur en tant que refuge d'espèces rares ou relictuelles pour la région (circulaire du 14 mai 1991 du ministère chargé de l'environnement).

Deux types de zones sont distingués :

- Les ZNIEFF de type I : ce sont des sites fragiles, de superficie généralement limitée, qui concentrent un nombre élevé d'espèces animales ou végétales originales, rares ou menacées, ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national ;
- Les ZNIEFF de type II : ce sont généralement de grands ensembles naturels diversifiés, sensibles et peu modifiés, qui correspondent à une unité géomorphologique ou à une formation végétale homogène de grande taille.

Le site du projet ne figure pas dans une ZNIEFF mais est localisé à proximité d'une ZNIEFF de type 2, nommée « Forêt de Marly, n°110001361 » et localisée à 100 m environ du projet.

5.1.2.2. RAMSAR

Signataire de la Convention de Ramsar en 1971, la France a ratifié ce traité en 1986. Elle s'est alors engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire.

La très grande majorité des sites Ramsar français ont été créés sur des aires déjà protégées en totalité ou en partie par d'autres statuts (Parc naturel régional, réserve de chasse, sites du Conservatoire du littoral, sites Natura 2000, etc.) ou disposant d'une gestion intégrée.

Les actions de conservation et de gestion développées sur ces aires protégées servent à maintenir les caractéristiques écologiques des sites Ramsar.

Le site de projet n'est pas inclus dans un site RAMSAR. Le site le plus proche est le site de « Marais de Sacy », localisé à **60 km**.

5.1.2.3. Zones humides

Les zones humides se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Par leurs différentes fonctions, elles jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Menacées par les activités humaines et les changements globaux, ce patrimoine naturel fait l'objet d'une attention toute particulière. Sa préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

Le site d'étude a fait l'objet d'un inventaire zone humide par des relevés phytosociologiques, d'habitats et pédologiques en octobre 2023 **qui n'ont pas révélé la présence de zones humides sur le site**. L'étude complète est fournie en annexe 9 du dossier.

5.1.2.4. Espaces naturels sensibles

Un Espace Naturel Sensible est un espace de nature ouvert au public, reconnu d'intérêt patrimonial pour ses qualités paysagères, écologiques, sociales et culturelles ; dont le département est propriétaire et assure la pleine responsabilité de gestion.

Le site du projet n'est pas localisé dans un espace naturel sensible. Le plus proche, nommé « Platrières » est situé à 250 m.

5.1.2.5. Espaces paysagers remarquables

L'extrémité Ouest du projet, zone du futur terrain de tennis plein-air est localisé dans un espace paysager remarquable identifié au PLU (Figure 26).

5.1.2.6. ZICO

Les ZICO sont des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux, ce sont des zones présentant un intérêt majeur qui regroupent une grande population d'oiseaux sauvages. Ces sites n'ont pas de statut juridique particulier. Les ZICO sont notamment très utiles dans l'analyse des trames vertes et bleues. Les sites les plus appropriés à la conservation des oiseaux les plus menacés sont classés totalement ou partiellement en Zones de Protection Spéciales (ZPS). Ces dernières, associées aux Zones Spéciales de Conservation (ZSC) constituent le réseau des sites Natura 2000 pour la directive Oiseaux.

Le site du projet n'est pas inclus dans une ZICO. La plus proche, nommée « Boucle de Moisson » est localisée à 28 km.

5.1.2.7. Inventaire écologique du 18.10.2023

Dans le cadre d'une étude de délimitation des zones humides, le bureau d'études ALISEA spécialisé en écologie est intervenu sur le site du projet.

Les principales conclusions de l'inventaire végétation réalisé par ALISEA le 18.10.2023 sont présentées ci-après :

- « Aucune espèce protégée ou menacée n'a été recensée sur le site. Les enjeux floristiques y sont faibles, mais le site reste favorable à la petite faune, notamment en raison de la présence de fourrés arbustifs.
- Plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes ont été recensées. L'Aster lancéolé (*Symphyotrichum lanceolatum*) et le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*) sont particulièrement abondant au sein des friches herbacées. »
- Le site a fait l'objet d'un repérage des habitats naturels présents. Au total, 3 habitats naturels ou semi-naturels ont été recensés :
 - **L'habitat « Fourrés arbustifs et arborés », code EUNIS F3.11** (Fourrés médio-européens sur sols riches) et Code CORINE Biotope 31.81 (Fourrés médio-européens sur sols fertiles). Cet habitat occupe une superficie de 983 m².
 - Cet habitat est composé majoritairement de Prunelier (*Prunus spinosa*), de Rosier des chiens (*Rosa canina*), de Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), d'Erable champêtre (*Acer campestre*), d'Aubépine (*Crataegus monogyna*), de Noyer (*Juglans regia*), d'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et de Ronce commune (*Rubus fruticosus*). Ces arbustes sont souvent couverts de Clématite des haies (*Clematis vitalba*). La flore herbacée y est très pauvre, les fourrés limitant la luminosité au sol. Les espèces herbacées dominantes sont le Lierre grimpant (*Hedera helix*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), et les espèces dominantes de la friche herbacée rudérale voisine.
 - Sur les rives du ru de Buzot à l'est du périmètre d'étude, plusieurs grands arbres sont présents, mais dominés par 2 espèces exotiques envahissantes : l'Ailante (*Ailanthus altissima*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*).
 - **L'habitat « Friche herbacée rudérale », code EUNIS E5.1** (Végétations herbacées anthropiques) et Code CORINE Biotope 87.1 (Terrains en friche). Cet habitat occupe une superficie de 575 m².
 - Cet habitat est dominé par des espèces herbacées rudérales colonisatrices des sols nu ou perturbés et des terrains perturbés, sur sols frais mais non humides comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Ronce commune (*Rubus fruticosus*), la Tanaisie (*Tanacetum vulgare*), l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), le Gaillardet (*Galium aparine*), le Cerfeuil des bois (*Anthriscus sylvestris*) et la Carotte sauvage (*Daucus carota*). L'habitat est particulièrement touché par la présence de plusieurs espèces exotiques envahissantes, comme l'Aster à feuilles lancéolées (*Symphyotrichum lanceolatum*) et le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*). Situées en lisière forestière, ces friches abritent également quelques espèces forestières et pré-forestières comme le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*) et le Troëne (*Ligustrum vulgare*) et quelques espèces hygrophiles présentes de manière sporadique : Grande consoude (*Symphytum officinale*), Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), Angélique des bois (*Angelica sylvestris*) et Ronce bleue (*Rubus caesius*).



Figure 19 : Habitats recensés - ALISEA 2023

5.2. HYDROGRAPHIE ET HYDROGEOLOGIE

Le site d'étude est situé sur le **bassin versant de la Seine du confluent du ru d'Enghein au confluent de l'Oise**. Le site du projet est localisé à proximité immédiate **Ru de Buzot**. Aucune surface hydrographique n'est présente au sein de l'emprise projet.

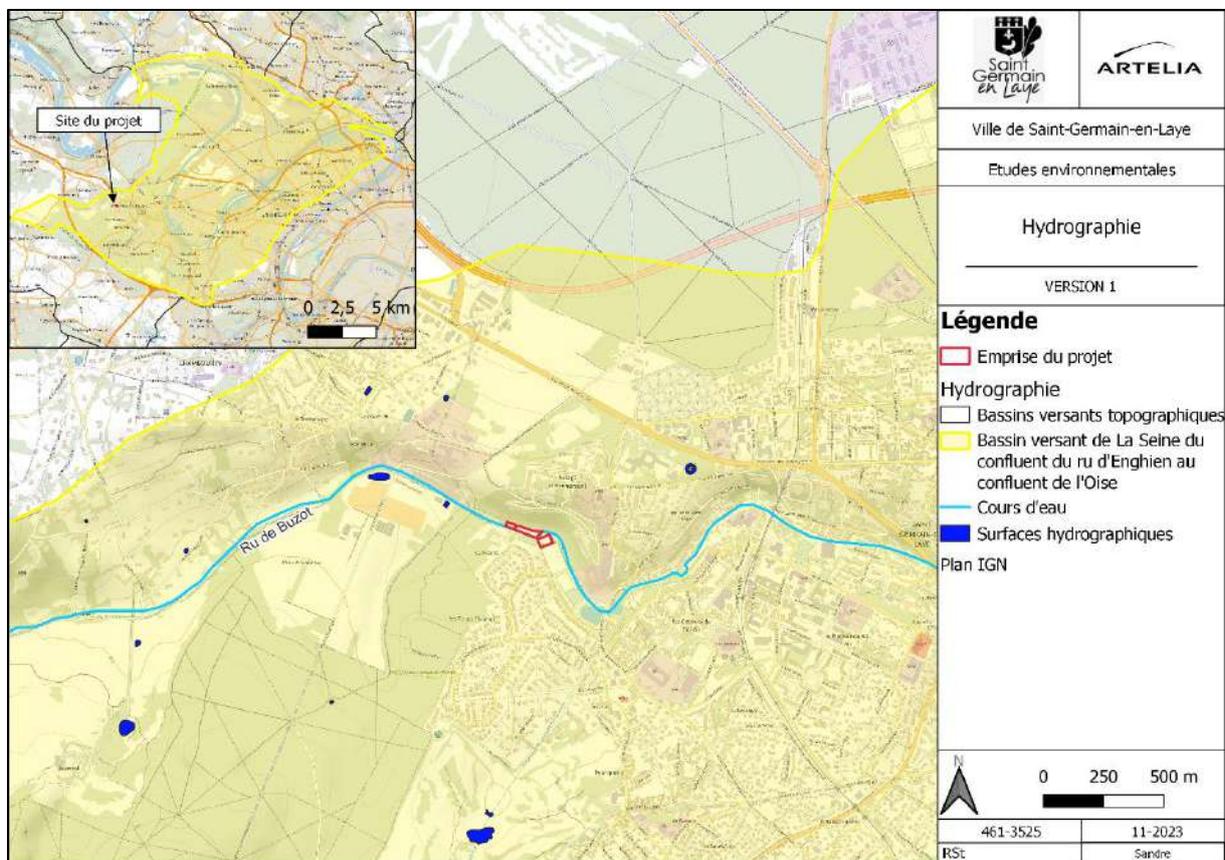


Figure 20 : Cours d'eau et bassin versant du site - SANDRE

5.2.1. SDAGE Seine-Normandie

La directive cadre sur l'eau fixe un principe de non-détérioration de l'état des eaux et des objectifs ambitieux pour leur restauration. Le SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, est le principal outil de mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'eau.

Le site du projet est localisé sur le territoire du **SDAGE Seine-Normandie (programme 2022-2027)**.

La commune de Saint-Germain-en-Laye n'est pas localisée dans un schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE).

5.2.2. Masse d'eau souterraine

Selon les données du Système d'information pour la gestion des eaux souterraines en Seine-Normandie et la fiche commune de St-Germain-en-Laye, trois masses d'eau souterraine sont concernées :

- La masse d'eau FRHG001 « Alluvions de la Seine moyenne et avale »,
- La masse d'eau FRHG102 « Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix »,
- La masse d'eau FRHG218 « Albien-néocomien captif ».

Les caractéristiques résumées de chacune de ces masses d'eau sont présentées ci-après.

Tableau 5 : Description de la masse d'eau FRHG001 « Alluvions de la Seine moyenne et avale » - SIGES 2015

Type	Nature de l'écoulement	Présence de Karst	Connexion			Etat des milieux		Nappe stratégique
			Masse d'eau encadrante	Cours d'eau	Eau de mer	Quantitatif (niveau de confiance faible)	Chimique (niveau de confiance élevé)	
Alluviale	Majoritairement libre	Non	Oui	Oui	Oui	Bon	Médiocre	Non

Tableau 6 : Description de la masse d'eau FRHG102 « Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix » - SIGES 2015

Type	Nature de l'écoulement	Présence de Karst	Connexion			Etat des milieux		Nappe stratégique
			Masse d'eau encadrante	Cours d'eau	Eau de mer	Quantitatif (niveau de confiance moyen)	Chimique (niveau de confiance élevé)	
Dominante sédimentaire non alluviale	Majoritairement libre	Non	Oui	Oui	Non	Bon	Médiocre	Non

Tableau 7 : Description de la masse d'eau FRHG218 « Albien-néocomien captif » - SIGES 2015

Type	Nature de l'écoulement	Présence de Karst	Connexion			Etat des milieux		Nappe stratégique
			Masse d'eau encadrante	Cours d'eau	Eau de mer	Quantitatif (niveau de confiance élevé)	Chimique (niveau de confiance élevé)	
Dominante sédimentaire non alluviale	Entièrement captif	Non	Oui	Non	Indéterminé	Bon	Bon	Oui

5.2.3. Zones de répartition des eaux

Le classement en ZRE constitue un signal fort de reconnaissance du déséquilibre durablement installé entre la ressource et les prélèvements en eau existants. Elle suppose en préalable à la délivrance de nouvelles autorisations, l'engagement d'une démarche d'évaluation précise du déséquilibre constaté, de la répartition spatiale des prélèvements et si nécessaire de la réduction de ce déséquilibre en concertation avec les différents usagers, dans un souci d'équité et dans un objectif de restauration durable d'un équilibre quantitatif. Une ZRE est donc caractérisée par une insuffisance chronique des ressources en eaux par rapport aux besoins des usagers.

La zone de projet est localisée dans l'emprise de la ZRE du Cénomanien, qui correspond à la masse d'eau FRHG218 « Albien-néocomien captif ».

5.2.4. Eaux de surface

L'emprise de projet ne comprend pas de masse d'eaux de surface.

5.2.5. Périmètre de captage AEP

Selon le site aires-captages.fr, le site du projet ne se situe pas sur une aire d'alimentation de captage (polygone jaune transparent sur la figure ci-dessous) ni dans un périmètre de protection de captage.

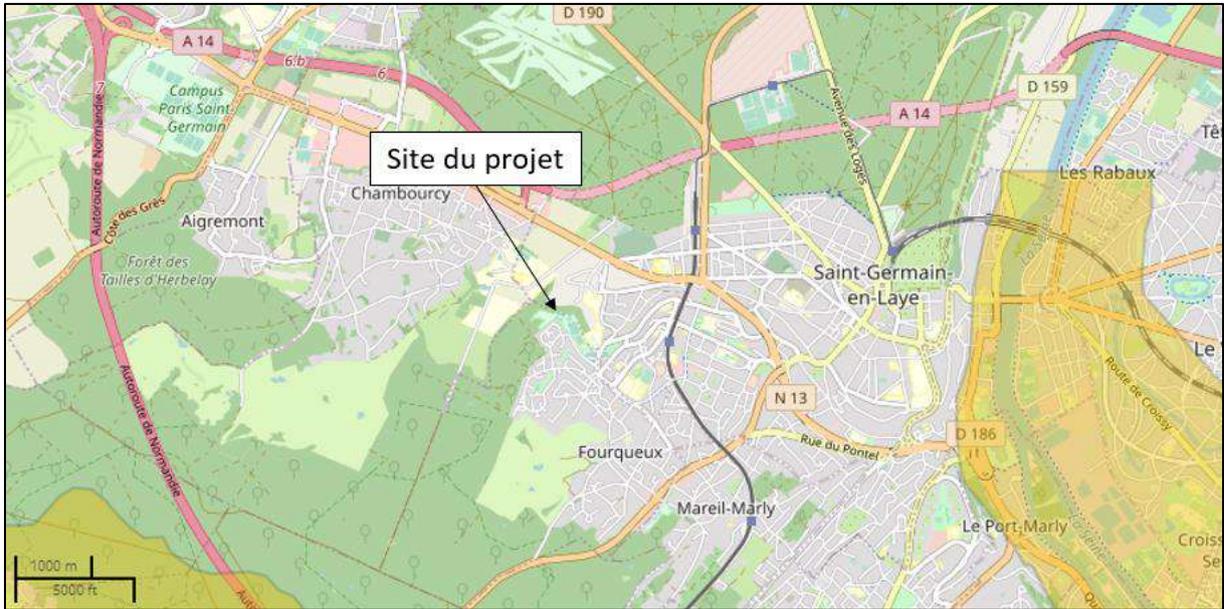


Figure 21 : Aire d'alimentation de captage à proximité du projet- aires-captages.fr